



## REFUSONS LE CHANTAGE : NEGOCIEZ !



Suite à la dernière réunion du 24 novembre, la direction a envoyé un projet d'accord soumis à signature, la date limite de conclusion d'un accord étant le mercredi 9 décembre, après la réunion du CSE mardi 8.

En l'état, les propositions de la direction obtenues après 8 réunions de négociations sont insuffisantes:

- Le volontariat n'est ouvert que pour 40 postes non impactés, pour l'essentiel sur la filière développement.
- Les catégories professionnelles sont inchangées, alors qu'elles indiquent un ciblage manifeste.
- Le nombre d'emplois supprimés est réduit seulement de 11 postes, dont 5 « nouveaux » postes qui seront pourvus après sélection des candidats par la direction.
  - Cela reste très marginal pour garantir la pérennité du site de Massy et conduira au déplacement d'activité structurantes sur d'autres sites.
- Au global, la négociation n'améliore que très peu les conditions du plan 2019 :
  - Les améliorations obtenues, notamment sur le congé de reclassement (prolongation de 2 mois renouvelable une fois) sont une redistribution des mesures du PSE 2019
  - L'exigence de sécuriser les conditions de reclassement des salariés licenciés est d'autant plus légitime que la direction refuse de faire appel aux dispositifs de maintien d'emploi, moins coûteux qu'un licenciement.

Cette réorganisation est injustifiée sur le plan économique, incompréhensible sur le fond, illégale dans sa méthode. Elle conduira à fragiliser le site de Massy.

Elle expose les salariés, ceux qui resteront ou ceux qui perdront leur emploi, à des risques pour leur santé ou leur avenir. Le fonctionnement de la nouvelle organisation n'a pas été explicité de manière précise aux élus. Les managers devront gérer les difficultés de mise en place début 2021. Les mesures de prévention des risques notamment psychosociaux, sont très lacunaires.

**En parallèle de son projet d'accord, en cas de non signature, la direction communique un PSE unilatéral « Livre 1 » encore plus défavorable que son projet initial sur le plan des mesures d'accompagnement !**

**Ce chantage montre que la direction veut forcer les syndicats à signer un accord, car elle craint à juste titre que son plan ne soit pas validé par la Direccte, ou contesté par les syndicats devant la justice.**

Nous refusons de rentrer dans un tel chantage.

La direction doit revenir à la table des négociations et accepter nos demandes finales :

- Sauvegarder au minimum 5 postes supplémentaires
- Regrouper des catégories professionnelles pour permettre le volontariat et l'application des critères d'ordre en cas de départ contraint
- Compenser la diminution des primes de volontariat pour les projets de création d'entreprise
- Assurer une procédure objective et transparente pour les reclassements sur les postes créés, en appliquant les critères d'ordre
- Allonger la durée des congés de reclassement à due proportion des allègements de cotisation qui viennent d'être adoptées par le Parlement dans le cadre de la loi de finance

Nous avons demandé et obtenu une nouvelle réunion de négociation lundi 7 décembre à 15h.

**Mobilisons-nous à nouveau, Lundi 7 déc., à 11h sur Teams, pour soutenir ces revendications.**